

Décret n°87-37 du 26 janvier 1987 pris pour l'application de l'article 27-I de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication et fixant pour certains services de télévision le régime applicable à la publicité et au parrainag

Coaching et Développement Personnel

Violences sexuelles en contexte sectaire

Lois et décrets (LODA)

Abroge

Date	28/03/1992
Juridiction / Nature	DECRET
NOR / Numéro	87-37
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000332332

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] Les messages publicitaires doivent être exempts de toute discrimination raciale ou sexuelle, de scènes de violence ou d'éléments pouvant provoquer la peur ou encourager les abus, imprudences ou négligences [...]

TEXTES VISÉS

Le Premier ministre, Sur le rapport du ministre de la culture et de la communication, Vu la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication, notamment son article 27-I ; Vu l'avis de la Commission nationale de la communication et des libertés ; Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu,

RÉFÉRENCE

DECRET 87-37 du 28 mars 1992, « Décret n°87-37 du 26 janvier 1987 pris pour l'application de l'article 27-I de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication et fixant pour certains services de télévision le régime applicable à la publicité et au parrainag ». Disponible sur Légifrance :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000332332> (consulté le 30 août 2026).